



Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à
Laval et à Bois-des-Filion 6211-06-155

Mémoire de la MRC de Thérèse-De Blainville

Dans le cadre de la consultation du BAPE sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion

Octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PRÉSENTATION DE LA MRC.....	3
DÉBIT ET PROBLÈME DE CIRCULATION.....	4
PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS.....	5
CONCLUSION.....	12
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	12

INTRODUCTION

Dans le cadre des consultations publiques du BAPE sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, la MRC de Thérèse-De Blainville, comme instance de gouvernance territoriale faisant partie intégrale de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Couronne nord et de la Région des Laurentides, dépose et présentera son mémoire **d'appui** au parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.

Consciente de l'importance des consultations publiques qui, en bout de ligne, amélioreront certains aspects du projet, la MRC de Thérèse-De Blainville croit fermement que le projet, tel que conçu, correspond bien aux objectifs du PMAD, de son Schéma d'aménagement et de développement et de sa politique de développement durable.

Le mémoire se divise en trois principales sections. La première présente succinctement la MRC de Thérèse-De Blainville et son réseau routier. La deuxième section fait une esquisse sur la question du débit et les problèmes de circulation et sur le transport comme étant un droit fondamental au même titre que la santé, le logement, etc. Et, la dernière, dresse une série de recommandations au gouvernement du Québec.

1. Présentation de la MRC

La MRC de Thérèse-De Blainville est une des plus importantes MRC du Québec avec une population atteignant les 158 104 habitants et une superficie totale de 212 km². Elle a été fondée le 26 mai 1982. Elle se compose de sept villes (Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse). Elle est située dans la Région administrative des Laurentides (15) appelée communément, les *Basses-Laurentides*. Et, elle se trouve au cœur de la Couronne Nord de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Selon les différentes enquêtes *Origines-Destinations*, la main d'œuvre qui réside dans la MRC se déplace quotidiennement vers Laval et Montréal. Par contre, la MRC demeure un pourvoyeur d'emplois de qualité de par ses secteurs d'activités en expansion (agriculture et agroalimentaire, industries, commerces, institutions etc.). Ces flux de déplacements quotidiens à la fois vers le sud, le nord, l'est comme vers l'ouest, permettent à la MRC d'enchâsser sa vision d'aménagement, de développement et d'organisation de son territoire et de son transport collectif selon une approche polycentrique.

En effet, le polycentrisme, dans son acception descriptive, mise sur la synergie des systèmes spatiaux urbains aux réseaux existants. Ainsi, l'approche favorise la réduction des temps et des distances de déplacement en vue de rapprocher les citoyens de leurs destinations, de leur assurer un navettage multidirectionnel et fréquentiel. Cette vision permet d'optimiser l'organisation de tout système de transport collectif sur une entité territoriale.

La MRC de Thérèse-De Blainville est sillonnée par d'importants réseaux routiers, ferroviaires et de transports : A-15, A-13, A-19, A-640, les routes 117, 335 et 344, la ligne de train de Banlieue Blainville-Sainte-Jérôme gérée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Comme son territoire faisant partie de celui du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL), ce dernier lui assure l'organisation du transport collectif.

Son appartenance à la Couronne nord, à la Région des Laurentides et à la Métropole, s'est traduite par une mobilité selon l'axe nord/sud et est/ouest. Depuis la fin des années 50, **l'autoroute 15** représente la colonne vertébrale du territoire, prenant en quelque sorte le relais de la route 117 qui a assumé cette fonction auparavant et qui, à ce jour, demeure la seule route nationale de la MRC. Pour sa part, **l'autoroute 13**, à l'échelle de la MRC, constitue un tronçon nord/sud de premier plan. En effet, son raccordement à l'autoroute 640 permet de soulager l'autoroute 15 qui, autrement, devrait pratiquement assurer seule l'écoulement de la circulation en période de pointe. Quant à la **route 335** (Montée Gagnon), qualifiée de régionale par le MTQ, représente le seul lien direct entre Sainte-Anne-des-Plaines et le reste de la MRC. Selon le MTQ, sa réserve de capacité est cependant qualifiée de « très faible », depuis Bois-des-Filion jusqu'aux limites municipales de Sainte-Anne-des-Plaines, et de « faible » à l'intérieur de cette dernière. La finalisation de son aménagement dans le corridor prévu pour l'autoroute 19 est donc très attendue. Pour ce qui est de **l'autoroute 640**, celle-ci prend en charge la majorité des déplacements est/ouest.

2. Débit et problème de circulation

Tous les axes routiers qui arborescent la MRC de Thérèse-De Blainville subissent une pression continue due essentiellement à l'augmentation des débits causée par la croissance démographique et le manque à gagner au niveau des infrastructures routières. Par exemple, à l'est de la 640 et de Bois-des-Filion, le débit journalier moyen de ce réseau autoroutier est passé de 30 000 à 56 000 véhicules entre 1995 à 2013. Sur le site de la Route 117/Rosemère, il est passé de 60 000 à 89 000 véhicules pour la même période.

À Bois-des-Filion, des problèmes majeurs de circulation existent sur les axes de la Montée Gagnon (à cause du refoulement de la circulation à l'accès du pont Athanase-David congestionnant la Montée Gagnon), de la route 335 (à cause du prolongement de la route 335 dans l'axe de l'A-19 jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines), et de la Grande-Côte (route 344) (à cause de la circulation dense entre la Montée Gagnon et la route 335). En conséquence, la pression est assez forte sur le réseau qu'il est nécessaire d'envisager des mesures d'atténuation et de mitigation durables.

Selon la MRC de Thérèse-De Blainville, le transport tout comme la santé, le logement, etc., représente un droit fondamental des citoyens dans toute société dite démocratique et équitable.

D'autre part, le transport et la facilité du déplacement sont des facteurs de productivité et des pivots majeurs de l'économie d'une nation ou d'une entité territoriale. Ainsi, l'accès à l'emploi, aux soins de santé, aux loisirs, aux services, etc. ne peuvent être mieux servis que si les réseaux routier et de transport soient dynamiques, efficaces et fiables. C'est cette performance du réseau qui garantit ce droit fondamental à savoir, celui de la mobilité durable. Un principe préconisé par le PMAD, le SAD de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que par les politiques publiques. **La MRC considère en effet que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion**, représente un moyen direct pour garantir ce droit de mobilité durable des citoyens et des marchandises de la Couronne nord.

En effet, le projet en question garantira non seulement ce droit fondamental de mobilité durable mais aussi, il améliorera les conditions de transport et de circulation en général dans ce territoire de la CMM comme le soulignent le MTQ et la Coalition pour A-19, etc.

- ✓ Le parachèvement de l'autoroute à 2 voies par direction entre l'A-440 et l'A-640 (8 km),
- ✓ La voie réservée fluide et continue dans chaque direction exclusive aux autobus (10 km),
- ✓ Quatre nouveaux échangeurs : R-344, boul. des Laurentides/des Mille-Îles, rue Saint-Saëns Est et boul. Dagenais Est,
- ✓ Parachèvement de l'échangeur A-640/A-19,
- ✓ Stationnement incitatif (A-640/A-19),
- ✓ Réaménagement du pont Athanase-David et ajout d'un nouveau pont à l'Est,
- ✓ Piste multifonctionnelle (9 km),
- ✓ Améliorer les conditions de circulation.
- ✓ Un niveau de service favorisant le transfert modal,
- ✓ La flexibilité nécessaire pour s'ajuster aux besoins des usagers,
- ✓ Réduire les temps de parcours et le nombre de kilomètres parcourus pour l'ensemble des usagers de la Couronne Nord,
- ✓ Diminuer la circulation de transit sur le réseau local, notamment sur le boul. des Laurentides,
- ✓ Faciliter l'accès aux pôles d'enseignement et d'emploi.

3. Priorités et recommandations

Dans son étude sur le déséquilibre des ressources gouvernementales de 2007 et 2013 et dans son schéma d'aménagement et de développement, la MRC considère **que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion** est une question fondamentale pour son développement économique, social et durable. Les villes, pourraient voir leurs potentialités s'estomper si la circulation est difficile ou limitée, car elles ont été structurées de sorte que l'on puisse circuler facilement dans l'optique de favoriser les échanges des biens et services.

D'autre part, compte-tenu du peu de disponibilité de terrains *construisibles* à des fins résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles, le **parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion** devra être conçu et réalisé de façon à libérer un maximum d'espaces à requalifier et à mettre en valeur dans le territoire de la vieille de Bois-des-Filion. Cette proposition vise, entre autre, à rencontrer les objectifs du PMAD en matière de densification.

Face à l'urgence d'entreprendre le projet de **parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion**, la MRC de Thérèse-De Blainville dresse une série de recommandations au gouvernement du Québec sur lesquelles elle peut s'appuyer pour faire valoir ses droits et besoins légitimes en matière des projet routiers et de transport.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec prenne acte et tienne compte de la position et la volonté des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, des membres de la Table des préfets des élus de la Couronne Nord et de l'ensemble des parties prenantes dont les usagers, fournisseurs de services, gestionnaires des services des transports, etc. qui priorisent le parachèvement de l'autoroute 19, tel que prévu au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville (SAD).

Recommandation 2

De rappeler au gouvernement du Québec que la réalisation du parachèvement de l'autoroute 19, constitue un moyen incontournable et nécessaire pour soutenir l'amélioration durable de la mobilité des personnes et des marchandises et pour optimiser le réseau routier métropolitain et de la Couronne Nord.

Recommandation 3

De préciser au gouvernement du Québec que le fait de soutenir l'amélioration durable de la mobilité des personnes et des marchandises sur le réseau routier métropolitain, représente une des principales orientations du PMAD.

Recommandation 4

De notifier au gouvernement du Québec que le fait de soutenir l'amélioration durable de la mobilité des personnes et des marchandises sur le réseau routier métropolitain, représente une des principales orientations du SAD de la MRC de Thérèse-De Blainville que ce soit dans sa

version révisée de 2005 ou encore, dans sa version actuelle qui est en processus de concordance aux orientations du PMAD.

Recommandation 5

De rappeler au gouvernement du Québec que l'orientation 2 du PMAD vise, entre autre, à développer et moderniser le réseau de transport en commun et métropolitain. Ainsi, le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion répondra bien à cet objectif métropolitain.

Recommandation 6

De préciser au gouvernement du Québec que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, s'inscrive, entre autre, dans la perspective de promouvoir le réseau de transport en commun en arrimage avec une gestion urbanistique mieux structurée dans le territoire de la CMM.

Recommandation 7

De notifier au gouvernement du Québec que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, s'inscrive, entre autre, dans la perspective de promouvoir le réseau de transport en commun en arrimage avec une gestion urbanistique mieux structurée dans le territoire de la MRC de Thérèse-de Blainville et de celui de la Couronne Nord.

Recommandation 8

De dire au gouvernement du Québec que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, réponde à la fois aux objectifs du PMAD et du SAD de la MRC de Thérèse-De Blainville par le fait qu'il contribuera à assurer une compétitivité et attractivité du territoire métropolitain. Ainsi, le projet répondra aux objectifs suivants : *“la planification du transport terrestre” et “l'identification de toute partie du territoire de la communauté qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport”* .

Recommandation 9

De réitérer au gouvernement du Québec que le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, vise, entre autre, à capter davantage et de manière efficace, les usagers actuels de la route 335 et de la A-19 en vue d'accéder plus rapidement et plus efficacement, à partir de la Rive-Nord, au service de métro par le biais du transport collectif.

Recommandation 10

De rappeler au gouvernement du Québec les faits saillants suivants :

- **2 500** : le **nombre de véhicules** par **heure**, de lundi au vendredi, qui convergent vers l'intersection des routes 335 et 19;
- **2 500 000 \$** : le **coût annuel estimé** que représentent les **retards** pour les usagers selon le MTQ;
- **285** : le **nombre d'heures quotidiennes** que représente le **temps perdu**, selon le MTQ, par les usagers à cause des retards accumulés sur les trois intersections que sont : A-19/Bd. Adolphe-Chapleau et les deux accès à la 640;
- **60 000** : le **nombre de véhicules** qui passe **chaque jour** à l'angle A19/Adolphe-Chapleau. En 2000, le ministère des Transports avait évalué ce nombre à 18 000 véhicules par jour;
- **4** : le **nombre de décennies** où l'autoroute 19 **est planifiée** pour devenir le lien nord-sud entre Montréal, Laval et les Laurentides;
- **3** : les **3 formations politiques** (Août 2012 – Période d'élection) se sont engagées auprès de la Coalition de la 19 pour parachever l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif entre le boulevard Dagenais à Laval et l'autoroute 640 à Bois-des-Filion;
- **80/30** : **80 maisons et 30 commerces sont expropriés en 1973** à Bois-des-Filion pour permettre le prolongement. En cette même période, la Ville de Laval et le ministère des Transports s'entendent pour prolonger l'autoroute 19 entre la 440 et la 640;

Recommandation 11

De rappeler au gouvernement du Québec que les orientations du PMAD doivent répondre, entre autre, à un des huit (8) objectifs de développement durable précisés par la Loi à savoir : *"l'identification de toute partie de territoire de la Communauté qui, chevauchant le territoire de plusieurs MRC, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général"*.

En effet, les nombreux bouchons de circulation que subissent quotidiennement les citoyens de Bois-des-Filion et de Laval ont un impact direct sur la sécurité du public en augmentant le risque potentiel d'accidents. Les enfants et les personnes à mobilité réduite sont particulièrement vulnérables à cette réalité. De plus, les véhicules d'urgence ont de la difficulté à circuler pendant les heures de pointe. En conséquence, ne pas parachever l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, constitue une réelle entrave au principe de développement auquel se souscrivent respectivement le PMAD et le SAD.

Recommandation 12

De s'arrêter sur les chiffres de l'enquête *Origines-Destinations* de 2008 :

- **62%** : la proportion des gens qui quitte quotidiennement la Couronne Nord par les Ponts de Laval pour se rendre à Laval;
- **38%** : la proportion des gens qui quitte quotidiennement la Couronne Nord pour se rendre à Montréal.

La tendance s'enracinerait et se maintiendrait dans l'espace et dans le temps. Ainsi, le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, accommodera davantage les 62% des usagers et par adoption, il pourrait même capter une autre partie des 38% des gens qui quittent quotidiennement la Couronne Nord pour se rendre à Montréal.

En effet, l'amélioration des conditions de circulation, l'offre d'un niveau de service favorisant le transfert modal, la flexibilité nécessaire pour s'ajuster aux besoins des usagers; la réduction du temps de parcours et le nombre de kilomètre parcouru par les usagers de la Couronne Nord, etc. seraient des conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un nombre croissant des usagers puisse adopter le transport collectif tel que prévu dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.

Recommandation 13

De rappeler au gouvernement du Québec que cette tendance 62% et 38%, contribuerait à reconfigurer le rapport avec l'usage de l'automobile en provoquant une réelle émergence d'une utilisation optimale et souhaitée du transport en commun. En effet, les stationnements incitatifs, le rabattement aux stations de métro, les voies réservées au transport collectif sur la A-19, la fluidité de la circulation et des navettes, la piste multifonctionnelle, etc. qui sont prévus dans le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, seraient des stratégies efficaces pour faire émerger une réelle habitude au niveau de l'usage du transport collectif.

Recommandation 14

De rappeler au gouvernement du Québec que la promesse de prolongement ou de parachèvement de l'autoroute 19 dure depuis déjà quatre (4) décennies! Dans un sondage effectué par Angus Reid pour la Presse en 2010, 47% des répondants qui se considèrent comme des électeurs cyniques ou désabusés. Ainsi, le principe fondamental qui préserve la santé de toute démocratie et qui nourrit par le fait même, la durabilité des systèmes politiques et des nations, repose essentiellement sur la confiance mutuelle entre *Gouvernant-Gouvernés*, qui a son tour, s'appuie, entre autre, sur le principe de "*tenir sa promesse*".

En effet, l'appréciation de la politique et la lutte au cynisme ne peuvent exister que si les écarts se rétrécissent entre les attentes des citoyens et la promesse des *Gouvernants*. Par conséquent, le

parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, s'inscrit dans cette optique et nourrira, certes, cette confiance qui devrait exister entre et envers nos institutions et *Gouvernants-Politiques*.

Recommandation 15

De préciser au gouvernement du Québec que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, tel que conçu et planifié, se démarque par les aspects non négligeables ci-après:

- ✓ Il vise à compléter le réseau autoroutier dans le territoire de la CMM;
- ✓ Il est conforme avec l'objectif 2.3 du PMAD qui vise :
 - L'amélioration des conditions de circulation des camions pour le transport des marchandises.
 - L'amélioration du transport des personnes par l'implantation de mesures préférentielles au transport en commun ou par une optimisation de la capacité routière, selon les caractéristiques du milieu.
- ✓ Le projet de parachèvement de l'autoroute 19, entre les autoroutes 640 et 440, figure déjà à la carte 17 du PMAD qui met en valeur le réseau routier métropolitain;
- ✓ La CMM identifie déjà l'axe autoroutier de la 19 comme un axe régional qui assurera une parfaite connexion entre la Couronne Nord, Laval et Montréal via, entre autre, le transport en commun;
- ✓ Un canal autoroutier qui permettra l'accessibilité rapide aux pôles économiques de la Couronne Nord, de Laval et d'autres qui pourraient émerger avec le projet.

Recommandation 16

De préciser au gouvernement du Québec que les impacts du transport des personnes et des marchandises sur l'aménagement du territoire ne sont plus à démontrer. Les équipements de transport sont parmi les infrastructures qui influencent le plus profondément la structuration, la configuration, la fonctionnalité et la morphologie des espaces, particulièrement dans les secteurs fortement urbanisés. Selon le SAD de la MRC de Thérèse-De Blainville, *«les agglomérations urbaines modernes doivent gérer globalement le transport afin de s'assurer que les sommes colossales investies dans les infrastructures servent vraiment à rendre le réseau de transport plus efficace et moins contraignant»*.

Comme la MRC de Thérèse-De Blainville fait partie de la CMM, celle-ci, connaît une croissance économique et démographique exceptionnelle qui a entraîné et entraînera une hausse des besoins en matière de transport. Selon la documentation déposée par le MTQ dans le cadre du BAPE sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, le ministère estime:

- ✓ Que la croissance démographique est importante sur la Couronne nord;
- ✓ Que la congestion est récurrente sur la R-335, entre l'A-440 et l'A-640;
- ✓ Qu'il existe une discontinuité de l'aménagement géométrique de la R-335;

- ✓ Que les intersections sont sursaturées à la R-344 et au boul. Dagenais Est;
- ✓ Qu'une fréquence de débordements sur le réseau municipal, notamment sur le boul. des Laurentides,
- ✓ Que les réseaux de transport sont déficients et peu de services de transport collectif sur la R-335, au nord de l'A-440;
- ✓ Qu'il existe un enclavement des zones industrielles de Bois-des-Filion et de Terrebonne.

Recommandation 18

De signaler au gouvernement du Québec que conformément aux orientations du PMAD, à la politique de développement durable de la MRC de Thérèse-De Blainville et à son Schéma d'aménagement et de développement, le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, tel que conçu et précisé par le MTQ lors de la 1^e étape du BAPE du 22 septembre 2014, vise à :

- ✓ Compenser les pertes de milieux naturels après les travaux via un programme de suivi sur 5 ans dont les objectifs sont :
 - L'ajustement du tracé définitif pour réduire les pertes;
 - La réalisation d'aménagements à l'intérieur de l'emprise, notamment du reboisement;
 - La compensation des pertes résiduelles (milieux humides, superficies boisées, espèces végétales à statut précaire, habitat du poisson).

Recommandation 19

De mentionner au gouvernement du Québec que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, selon le MTQ :

- ✓ Améliorera le bilan régional au chapitre des polluants et gaz à effet de serre après les travaux;
- ✓ Améliorera le climat sonore après les travaux avec la construction de nouveaux écrans antibruit;
- ✓ N'aura aucun d'impact sur la zone agricole;
- ✓ Protégera le paysage moyennant :
 - L'aménagement paysager et des plantations;
 - Le traitement architectural sur les ouvrages d'art;
 - L'intégration des écrans antibruit.

Conclusion

La MRC de Thérèse-De Blainville réitère le fait que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion demeure toujours une promesse, qui, tôt ou tard, devrait être respectée et tenue. 60 000 véhicules qui transitent quotidiennement par l'intersection Adolphe-Chapleau/A-19-Route 355 ne doivent pas laisser le gouvernement du Québec indifférent et inactif. La promesse doit être tenue selon l'échéancier fixé ou projeté.

Le gouvernement du Québec a entrepris un virage pour mieux reconfigurer les finances de l'État et pour mieux réallouer les fonds publics là où il y a urgence et besoins criants. Le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion est en effet un besoin criant et une urgence pour ce territoire de la CMM et de la Couronne Nord.

En définitive, le parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, permettra des déplacements efficaces et sécuritaires pour les principaux modes de transport routier – collectif – actif et ce, en cohérence avec l'arborescence routière métropolitaines et les principes de développement durable et responsable.

Références bibliographiques

- Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (SAD)
- Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- Présentation du MTQ dans le cadre de la 1^e étape de consultation publique du BAPE
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/autoroute_19-bois-des-filion_laval/documents/DA1.pdf
- Coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19
<http://www.coalition19.qc.ca/>
- Enquêtes Origines-Destinations 2008
- Rapport sur le déséquilibre des ressources gouvernementales de la MRC de Thérèse-de Blainville de 2007 et 2013.